

« A la Pointe » - Buvette de la Pointe de la Jonction

Rapport d'activité

Saison 2014



Table des matières

1. Cadre du rapport	p. 4
2. Rappel du contexte	p. 5
2.1 Acteurs du projet	p. 6
2.2. Bruit	p. 7
2.3. Dates et horaires	p. 7
3. Bilan des stages d'insertion professionnelle et des journées associatives	p. 8
4. Bilans sectoriels de la mise en place du projet et de l'exploitation	p. 9
4.1. Autorisations et personnes de contact	p. 9
4.2. Ressources humaines	p. 10
4.3. Infrastructure et aménagement	p. 11
4.4. Programmation culturelle	p. 13
4.5. Communication	p. 14
4.6. Partenaires associatifs	p. 15
4.7. Bilan institutionnel	p. 15
5. Bilan financier	p. 16

Liste des figures :

Figure 1 : contexte parcellaire du périmètre de la buvette p. 5

Liste des tableaux :

Tableau 1: Acteurs p. 6

Tableau 2: Comptabilité "A la pointe " 2014 p. 19

Tableau 3: Comparatif budget et comptabilité 2014 p. 20

1. Cadre du rapport

Ce document présente le rapport d'activité du projet de la buvette de la pointe de la jonction (“à la pointe”) dans sa version 2014. Cette buvette a été planifiée, gérée et exploitée par l'Association pour la Reconversion des Vernets (ARV) du 24 juin au 31 août 2014, avec le soutien du Service de la Jeunesse (SEJ) de la Ville de Genève et de la Bibliothèque municipale de la jonction.

Ce projet participe à la revitalisation des berges du Rhône et à leur réappropriation par les habitants du quartier et plus largement du canton par la création d'un espace public convivial situé sur la parcelle privée n° 24-4152 propriété de l'Etat de Genève, au lieu-dit de l'esplanade de la Pointe de la Jonction. Le projet a une nouvelle fois été globalement une réussite, malgré les conditions météorologiques estivales particulièrement difficiles cette année. L'occupation de l'esplanade pour la deuxième année consécutive permet une plus grande proximité avec le public, qui s'est à nouveau révélée essentielle à la viabilité de ce projet. Cette année, la fréquentation du site par les estivants de la Jonction a été en moyenne moins importante par rapport à l'année précédente en raison de la météo maussade. Néanmoins, le public a été au rendez-vous lors des journées chaudes ou ensoleillées et les week-ends pour profiter de la programmation musicale et associative gratuite et variée. La buvette a tenté de répondre au mieux aux besoins affichés par les utilisateurs en termes d'accueil, de service, de convivialité et d'animations culturelles. L'expérience emmagasinée et la gestion financière prudente du projet au regard des aléas météorologiques et des moyens à disposition, accompagnée par un important travail bénévole fourni par le comité de l'ARV a en outre permis de limiter les pertes en fin d'exploitation.

Le projet a également rempli ses objectifs sociaux en permettant notamment la création de plusieurs stages d'insertion pour des jeunes en rupture de formation, grâce à la collaboration entreprise avec l'Antenne Via, structure d'insertion associative active en ville de Genève, et également à un nouveau partenariat développé avec l'association Camarada. Camarada (anciennement AGER, Association Genevoise d'Entraide aux Réfugiés), est une association à but non lucratif pour l'accueil et la formation des femmes migrantes et de leurs enfants en âge préscolaire.

Ce projet a par ailleurs bénéficié d'un soutien financier du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, ainsi que du soutien logistique du Service de la Jeunesse et de la FASE¹, que nous profitons de remercier ici chaleureusement.

Les efforts entrepris les années précédentes pour identifier et établir une collaboration étroite avec les différents acteurs entourant ce projet ont porté leurs fruits cette année. En effet, les

¹ Association genevoise pour l'animation socioculturelle

complications rencontrées lors des éditions précédentes ont toutes pu être dépassées cette année. Cela a permis d'améliorer la planification et la mise en oeuvre du projet en 2014.

2. Rappel du contexte :

Le périmètre de la buvette de la Jonction dans lequel s'est inscrit le projet est celui de la « Grande Pointe » de la Jonction . Ce site , présenté dans la figure suivante , fait l'objet d'un projet de revitalisation initié depuis 2011 par les services de la Ville et du Canton de Genève, qui a notamment abouti à l'installation de pontons en bois sur le Rhône, participant à sa large réappropriation par les Genevoises et les Genevois.

La situation parcellaire du périmètre de la buvette est particulièrement complexe . En effet la maîtrise du terrain est répartie entre l'Etat de Genève (DIME Capitainerie Cantonale pour le domaine public cantonal ; DU pour le domaine privé) et la Ville de Genève (DC Service de l'Aménagement).



Figure 1: Contexte parcellaire du périmètre de la buvette (base ©sitg.ch)

Au niveau de l'aménagement du périmètre, la buvette "à la pointe" a occupé cette année le même espace que l'année précédente, soit la parcelle privée n° 24-4152 propriété de l'Etat de Genève située sur le sentier des Saules entre les derniers pontons aménagés sur le Rhône et le bâtiment du Canoë Club. Le projet a encore pu profiter cette année d'un local de stockage loué au Canoë club,

indispensable pour entreposer le matériel nécessaire à l'exploitation. Le local ne devrait malheureusement plus être disponible pour la buvette les années suivantes. De ce fait et n'ayant aucune assurance que ce local sera loué l'année prochaine à l'ARV, le projet doit envisager la nécessité de louer un container de stockage et planifier l'emplacement de ce dernier dans le périmètre restreint à disposition.

2.1. Acteurs du projet :

Le projet concerne de façon plus ou moins engagée de nombreux acteurs principalement institutionnels qui sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Acteurs principaux	
Association pour la Reconversion des Vernets (ARV)	
Service de la Jeunesse (SEJ)	Ville de Genève – DS
Bibliothèque municipale de la jonction (BMJ)	Ville de Genève- D. Culture sport
Acteurs observateurs	
Unité d'Action Communautaire (UAC)	Ville de Genève - DS
Acteurs tiers contactés dans le cadre du projet	
Service du Commerce (SCOM)	Etat de Genève - DARES
Service de Protection contre le Bruit et les Rayons non-ionisants (SPBR)	Etat de Genève - DIME
Capitainerie Cantonale (DGNP)	Etat de Genève - DIME
Service de l'Aménagement (SAM)	Ville de Genève -DC
Canoë-Club	Pierre Dubath (coprésident)
Rafting Club	Jean Pierre Golay (directeur)
Police	Etat de Genève - DS
Police municipale	Ville de Genève - DEUS
Voirie Ville Propre (VVP)	Ville de Genève - DEUS
Service de Renaturation des Cours d'Eau (SRCE)	Etat de Genève - DIME
Office des Bâtiments (OBA)	Etat de Genève - DU

Tableau 4: Acteurs

L'édition 2014 du projet "à la pointe" s'est inscrite dans la continuité des années précédentes. L'ARV a pu collaborer avec l'ensemble des acteurs concernés ou impliqués dans le projet sur des bases connues et négociées de manière concertées. En outre, l'expérience accumulée par l'ARV et par les autres acteurs du projet ainsi que les efforts de sensibilisation entrepris en 2013 auprès de toutes les parties concernées ont permis une préparation et une mise en œuvre simplifiée du projet

par rapport aux années précédentes. Les services de la police cantonale et municipale ont ainsi par exemple été informés des autorisations obtenues en amont de l'exploitation, notamment concernant les animations musicales. Cette démarche a facilité la collaboration avec les agents et permis de réduire leurs déplacements sur site. Sollicités en 2013, les services VVP ont entrepris l'installation d'un point de récupération des déchets sur l'esplanade située derrière la buvette, ce qui représente une amélioration notable en matière de salubrité et de tri des déchets. Dans la même perspective, un container de toilette a également pu être installé dès le début du mois de juin.

2.2 Bruit :

Les autorisations sollicitées cette saison ont été calquées sur celles obtenues en 2013. Ces dernières étaient le fruit de la révision de la politique d'autorisations délivrées par le SPBR tenant compte de la plainte déposée par un habitant des falaises de St-Jean, en concertation avec l'ARV. Le modèle ayant bien fonctionné la saison précédente, l'ARV a décidé de le reconduire en 2014.

Pour rappel, l'autorisation d'animations sonores a été accordée uniquement pour les week-ends entre 15h et 19h, à hauteur maximum de 80 db (A). Une autorisation spéciale pour six événements ponctuels durant la période d'exploitation a une nouvelle fois été délivrée. Dans ce cadre, des animations musicales ont pu être menées jusqu'à 21h à hauteur de 93db (A). Le contrôle du niveau d'immission a été effectué par la personne responsable au moyen d'un calculateur de décibels.

Si une programmation intéressante a pu être élaborée sur cette base, le type d'autorisations délivrées limite de facto l'offre culturelle musicale proposée au public car des instruments comme la batterie et les cuivres émettent naturellement au-dessus de ces limites. De ce fait, certaines formations ou groupes de musique n'ont pu être programmés "à la pointe".

2.3. Date et horaires : La buvette a été ouverte du 24 juin au 31 août. Cette année, l'association a décidé de ne pas ouvrir durant le mois de septembre car l'expérience menée en 2013 n'a pas été concluante. Une ouverture plus tôt dans la saison pourrait cependant être envisagée.

Les horaires d'ouverture ont été les suivants :

- lundis : fermé
- mardis-jeudi : 15h30-21h
- vendredis : 15h30-22h

- samedis : 10h-22h
- dimanches : 10h-21h

Cette année, l'ARV a tenté à titre d'expérience d'ouvrir les week-ends en milieu de matinée afin de proposer un lieu de détente aux promeneurs et baigneurs « matinaux ». Malheureusement, cette expérience ne s'est pour l'instant pas avérée concluante. Les conditions météorologiques ayant été particulièrement difficiles durant l'été, les annulations d'ouverture ont également été nombreuses.

3. Bilan des stages d'insertion professionnelle et des journées associatives

La buvette de la pointe de la jonction a toujours été pensée dans sa dimension culturelle *et* sociale. La buvette a ainsi été créée au départ en partenariat avec les TSHM de la Ville de Genève afin d'offrir des opportunités de stage aux jeunes du quartier. Cette dimension sociale et jeunesse du projet est essentielle à nos yeux. Cette année, nous avons donc planifié quatre places de stage de cinq semaines. Comme en 2013, nous avons contacté l'Antenne Via de l'Association BAB-VIA et avons également approché pour la première fois les structures d'emploi jeunes de Carouge et de Lancy. Malheureusement, cette année peu de jeunes semblaient être intéressés à effectuer un stage durant l'été et seul deux jeunes de l'Antenne Via ont participé au projet. Afin de pourvoir les places de stage vacantes, nous avons contacté l'association Camarada. Cette nouvelle collaboration s'est traduite par deux places de stage. L'une du 1 juillet au 13 juillet et l'autre du 15 au 29. Le but était de transmettre aux stagiaires les bases du métier, ainsi que de leur donner une première expérience de travail. Cependant, la météo n'a permis d'ouvrir qu'une semaine sur deux à cette période pour les deux stagiaires. Cette période relativement courte de stage s'est révélée insuffisante pour apprendre les bases de ce métier. La progression est faible et le temps d'adaptation trop court pour que les stagiaires se sentent en confiance.

La buvette « à la pointe » a donc accueilli quatre stagiaires durant les dix semaines d'exploitation. Les deux stagiaires issus de l'association Camarada ont été accueillis durant deux semaines chacun. Les deux stagiaires issus de l'Antenne Via ont complété les cinq semaines. L'un des deux stages s'est prolongé de deux semaines à la demande du stagiaire pour atteindre un total de sept semaines. Si la collaboration avec l'Antenne Via a une nouvelle fois démontré tout son intérêt, l'expérience de travail avec l'association Camarada a été plus difficile. En effet, le profil de compétences des stagiaires proposés par l'association ne correspondait pas pleinement aux besoins de la buvette. Il

faudra discuter et peut-être revoir le partenariat avec Camarada, afin qu'il soit bénéfique aux deux associations.

Enfin, huit journées associatives ont été planifiées les mercredis tout au long de l'été. Lorsque la météo l'a permis, chaque association partenaire a bénéficié d'un espace spécifique sur l'esplanade pour présenter ses projets et sensibiliser le public à divers enjeux tout en percevant un modeste défraiement. Toutes ont apprécié cette manière originale de se rapprocher de la population et de partager leurs actions. Les associations partenaires en 2014 ont été les suivantes :

Genève-roule, l'Agora , Noé21, FishTank, Asanba Genève, Across Photography, VisaGenève et le grand conseil de la nuit.

4. Bilans sectoriels de la mise en place du projet et de l'exploitation de la buvette

La préparation, la mise en place et l'exploitation de la buvette sont à la charge de l'ARV. Le projet a également une nouvelle fois bénéficié d'un appui logistique du SEJ². Le projet repose encore largement sur un important engagement bénévole de la part du comité ARV.

4.1 Autorisations et personnes de contact

Les demandes d'autorisation pour la buvette de la pointe de la jonction impliquent de nombreux services de la Ville et de l'État de Genève. Les différentes parties ont émis la volonté de se coordonner de manière plus efficace l'année dernière et de confier cette coordination au SEJ.

Pour rappel, les procédures d'autorisation comprennent trois étapes reliées, mais distinctes :

- une demande d'autorisation d'occupation du domaine public pour l'implantation d'une buvette permanente accessoire auprès de l'Office des Bâtiments du département de l'urbanisme de l'État de Genève (DU-OBA). L'obtention de cette autorisation nécessite le préavis positif du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève (DCA), du service de la délégation à la jeunesse (DEJ), du Canoë Club, du Rafting Loisirs et si possible de l'autorisation d'exploitation du SCOM. Cette demande s'effectue généralement par lettre, mais peut éventuellement s'effectuer par mail après un contact préliminaire à l'OBA.

² Le SEJ a mis à disposition du projet la structure du bar, divers matériel électrique et mobilier. Grâce à son appuis, la FASE a mis à disposition du projet le matériel sonore manquant (enceintes, câblages, etc)

- Une demande d'exploitation d'une buvette permanente accessoire auprès du service du commerce (SCOM) via un formulaire se trouvant sur le site. La buvette doit être accessoire à d'autres activités (culturelle, sociale), ceci afin d'éviter de devoir obtenir une patente et des obligations plus strictes. La demande se fait au nom de l'association et nécessite le préavis positif du DU-OBA. Cette autorisation n'autorise la diffusion de musique d'ambiance légère que jusqu'à 19h
- Une demande d'autorisation pour des concerts au guichet unique des manifestations. Cette demande arrivera au SCOM mais sera traitée par le Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR). Il s'agit d'événements ponctuels musicaux ne dépassant pas le niveau moyen de 93dB(A).

4.2 Ressources humaines

Les ressources humaines engagées dans le projet en 2014 étaient les suivantes :

- deux responsables « bar » (RB) salariés
- un coordinateur salarié pendant l'exploitation à hauteur de 60%
- un administrateur salarié pendant l'exploitation à hauteur de 30%
- plusieurs « extras » (aide ponctuelle au service)
- quatre stagiaires, engagés et mis à disposition de la buvette par l'Antenne Via et l'association Camarada
- huit bénévoles de l'ARV

Les projections financières prudentes effectuées autorisaient un financement de 1'220 heures au tarif net moyen de 27.30 CHF/heure. De ce fait, ces ressources financières ont été en totalité allouées au travail nécessaire à la tenue de la buvette pendant la période d'exploitation.

Les RB, qui travaillaient en alternance, étaient responsables de la caisse, du service, de l'approvisionnement, de la tenue de la buvette et de l'encadrement des stagiaires.

L'insertion des jeunes dans le projet était pensée en soutien à l'équipe en place selon leur disponibilité. Ils participaient aux tâches courantes.

L'administrateur a eu comme tâches principales la gestion administrative des ressources humaines, la comptabilité et les paiements. Le coordinateur était responsable de l'encadrement et de l'organisation de l'équipe de travail, de la gestion des stocks, de la maintenance technique, des contacts avec les différents acteurs impliqués dans le projet, de l'accueil des artistes et des relations publiques. Ensemble, l'administrateur et le coordinateur ont assuré la sélection et la formation des employés et stagiaires.

Le comité de l'ARV a été une nouvelle fois particulièrement impliqué durant toutes les phases du projet. En amont, les membres du comité ont mis en place la planification financière, la programmation, l'identité visuelle, la communication et ont mené à bien les démarches administratives. La planification et la réalisation de l'infrastructure a également été effectuée de manière bénévole, tout comme les prises de contact avec les diverses structures d'insertion professionnelle, la planification des ressources humaines et la coordination générale. Durant l'exploitation, la majorité du travail a pu être effectuée pour la première fois par les employés, à de rares exceptions près. Au total, l'édition 2014 a toutefois nécessité près de 650 heures de bénévolat. L'engagement bénévole demeure donc important mais a pu être réduit de manière significative vis-à-vis de l'édition 2013 grâce à la clarification des procédures administratives et l'expérience sans cesse croissante du groupe de travail de l'ARV.

4.3 Infrastructure et aménagement

Cette année, l'infrastructure était composée de cinq modules: le bar, la scène, la terrasse, l'espace de rangement mis à disposition par le Canoë club et le container frigorifique.

- Le bar

Le projet a eu la chance de pouvoir bénéficier d'une nouvelle structure de bar mis à disposition gratuitement par le propriétaire du bar « l'Ethno ». Construite sur le modèle d'un cabanon, elle comporte une ouverture sur chaque côté et une toiture. Cette nouvelle structure représente une amélioration considérable en termes d'infrastructure par rapport aux années précédentes, offrant de meilleures conditions de travail, d'entretien, de stockage et de sécurité. Raisons pour lesquelles, dans la mesure des moyens disponibles, le comité de l'ARV s'est prononcé en faveur du rachat de cette structure en vue des années suivantes.

- La scène

La scène représente une autre amélioration apportée cette année au projet. Située entre le bar le chemin piéton et construite avec des matériaux issus de la récupération, la scène a été pensée pour une utilisation mixte. En semaine, elle accueille les livres mis à disposition par la bibliothèque municipale de la jonction, ainsi que des chaises longues et fait ainsi office de « coin lecture ». Durant les week-ends, elle accueille les artistes et permet une bonne mise en évidence.

- La terrasse

Celle-ci fait face au bar et représente une surface d'environ 25 m² où tables, chaises longues et parasols sont les principaux éléments.

- Espace de rangement

D'un volume d'environ 30 m³, il a été mis à disposition par le Canoë club et est indispensable au bon fonctionnement de la buvette, nous remercions par ailleurs le CCG pour ce lieu de stockage. Il sert à ranger les éléments de terrasses, le grill et tout l'appareillage technique musical. Le Canoë club a émis le souhait de se réapproprier ce local. Comme le projet ne peut fonctionner sans un tel espace, un container de rangement devra être envisagé et budgétisé pour l'édition 2015. Les discussions sont en cours.

- Espace frigorifique

Un container frigorifique mis à disposition de la buvette par le SEJ assure le respect de la chaîne du froid et le stockage des denrées alimentaires et des boissons pour le bar.

L'ensemble de ces espaces compose la buvette et son activité et son indispensables à son bon fonctionnement.

4.4 Programmation culturelle

Les incertitudes quant aux procédures autorisations ayant été levées grâce au travail effectué en 2013, les recherches pour la programmation culturelle ont pu débuter dans les délais souhaités. Néanmoins cette programmation a été conditionnée par les contraintes en termes d'émission sonores imposées par le SABRA, mentionnée plus haut dans le précédent document. L'absence de programmation musicale les jours de semaine, prévues au départ de 17h à 19h, continue de porter préjudice au projet.

Malgré tout, les possibilités de programmation offertes par le projet ont permis de mettre en place vingt-cinq évènements, comprenant les animations suivantes :

- Djs : 40
- Concerts : 10
- Journées à thème : 5 (deux jamaïcaines, une péruvienne, deux italiennes)
- Enregistrements de deux émissions de radio (concert et interview) en partenariat avec la radio *La Fabrik* (un grand merci à Adriano Pitteri et toute son équipe)
- Cours de Yoga (tous les mardis, merci à Sophie Lufkin)



4.5. Communication

L'anticipation permise par la clarification des procédures administratives a induit cette année une meilleure communication autour du projet. Ainsi, une grande partie de la programmation a pu être transmise à temps pour figurer sur les agendas culturels de la Ville de Genève. Cette visibilité a porté ses fruits puisqu'une partie du public présent lors de divers concerts avait obtenu l'information au travers de ce support et a pu ainsi découvrir un lieu qui leur était auparavant souvent inconnu.

En outre, une communication régulière a été effectuée à travers Internet, puis par des flyers. Les plateformes virtuelles telles que *facebook*, le site de l'ARV ou certains agendas virtuels sont des outils incontournables dans ce domaine. Chaque concert, DJ, animation a été présenté par une description, une illustration ainsi que par des liens Internet renvoyant à leurs pages personnelles. Deux partenariats avec des radios locales ont également été signés afin de toucher d'autres publics. Il s'agit de Radio Vostok et de La Fabrik.

Cette année, aucune signalétique indiquant l'emplacement de la buvette n'a été installée le long du sentier des Saules du fait des multiples déprédations subies en 2013 mais également à cause de l'absence de support adéquat.

4.6. Partenariats associatifs

Cette année, les journées associatives ont été déplacées du vendredi au mercredi dans le but d'attirer plus de public en milieu de semaine. Cette modification a été bien accueillie par les associations partenaires, qui ont été une nouvelle fois nombreuses à se montrer intéressées. Néanmoins, les conditions strictes en termes de nuisances sonores toujours en vigueur les jours de semaine ont empêché d'accueillir certaines associations défendant ou promouvant des activités culturelles telles que la danse ou la musique.

La convention définissant les conditions de participation a été modifiée par rapport à 2013 dans le but d'améliorer le fonctionnement de la buvette, d'alléger le travail administratif relatif et d'offrir une meilleure visibilité aux associations. Désormais, il n'est plus demandé aux associations partenaires de mettre à disposition des bénévoles pour le service au bar le jour de leur présence. En effet, l'expérience a démontré que le précédent fonctionnement était relativement contraignant en raison du manque d'expérience et de connaissance des lieux des bénévoles des associations partenaires. L'association peut donc désormais se consacrer entièrement à la mise en place d'animations présentant ses activités et animant le lieu. Une attention particulière a été portée aux projets d'animations de chaque association. Dès lors, le principe du « pot commun » associatif a été remplacé par un défraiement simple à hauteur de 200 CHF par association participante. Cette modification a également été introduite car lors des éditions précédentes la rémunération aux associations partenaires était trop variable pour garantir un montant substantiel, même lors d'étés particulièrement chauds comme lors de l'édition 2013. Cette évolution a également permis d'alléger le travail administratif.

4.7. Bilan institutionnel

Les problèmes rencontrés en 2013 avant la mise en place du projet ont eu comme avantage de clarifier les procédures auprès des différents services. De ce fait, la coopération avec les différents

services administratifs s'est déroulée de manière optimale cette année.

5. Bilan financier

La planification budgétaire de la pointe est comme chaque année réalisée de manière prudente. Les chiffres prévoient un petit bénéfice de 10 CHF avec comme scénario, celui d'un été moyen. Malgré ces prévisions prudentes, les chiffres de la pointe 2014 sont pour la première fois de son histoire dans le rouge. Le déficit s'élève à 3284.85 CHF. Le total des charges s'élève à 109'340.25 CHF (frais matériel Ville de Genève et bénévolat inclus) pour des produits qui totalisent 106'055.40 CHF (Subvention en nature de la Ville de Genève et bénévolat de l'ARV inclus). La subvention de la Ville de Genève s'élève à 15'000 CHF en espèce et 5'550 CHF en nature et les fonds propres apportés par l'ARV se montent à 7'500 CHF en espèce et 23'564.70 CHF sous forme de bénévolat. Le tableau 2 montre les différents postes comptables de l'exercice 2014. La comptabilité présente cette année quelques modifications par rapport au budget 2014 et aux années précédentes :

- Les comptes « Aménagements » et « Infrastructure » sont fusionnés en un poste afin de faciliter la compréhension. Les divers achats de mobiliers, et le bar sont inscrits à l'actif et amorti en une année.
- Apparition d'une catégorie « amortissements » sur les achats de mobiliers.
- Les différentes prestations fournies par la Ville de Genève sont inscrites sous forme de charges, et l'équivalent de cette somme se retrouve dans les produits en subvention en nature. Celles-ci n'avaient pas été budgétées.
- Le travail bénévole de l'ARV est inscrit dans les salaires ainsi que dans les produits en tant qu'apports en nature. Ce poste n'avait pas été budgété lors de la préparation.
- Un défraiement fixe pour les associations qui viennent présenter leur projet à la pointe. Le défraiement est un montant symbolique de 200 CHF.

Une buvette, comme la pointe, ne peut certes pas s'attendre à être ouverte tous les jours de l'été, cependant cette année, elle est restée fermée 18 jours sur 60 en raison des conditions météorologiques. Ce chiffre est particulièrement élevé par rapport à l'année précédente, où 11 fois seulement la buvette n'avait pas ouvert. Il s'agit de plus d'une semaine d'exploitation en moins. Le chiffre d'affaires (CA) moyen par jour, s'élève à 907.35 CHF. Le CA moyen par jours ouverts est à 1296,20 CHF. Sur les 42 jours ouverts, il faut encore noter que 5 d'entre eux ont rapporté un CA inférieur à 500 CHF, les températures particulièrement basses pour la saison ayant fortement influencé sur l'affluence des baigneurs.

Le tableau 3 montre une comparaison entre le budget prévisionnel et les résultats de l'exploitation.

Ces points de comparaison doivent cependant être pris avec précaution, en raison des montants des subventions en nature (Ville de Genève et ARV), ainsi que de la réorganisation des différents comptes mentionnés plus haut. Néanmoins, quelques chiffres méritent d'être commentés et analysés :

- Le poste « Aménagements » a dépassé de plus de 40% du montant qui avait été prévu. Ce chiffre s'explique notamment par l'acquisition par l'association d'une structure de Bar (pour 3000 CHF) afin de servir les clients dans les meilleures conditions possibles.
- L'importante diminution des frais de communication est surtout due à l'internalisation de la refonte de l'image de la pointe. En effet, un membre du comité a recréé l'identité visuelle de la pointe bénévolement. Initialement, environ 1000 CHF avaient été réservés pour ce travail.
- Les dépenses pour les boissons et la nourriture dépassent également largement le budget. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer cela. Les journées à thème ont coûté beaucoup plus que prévu, mais elles ont aussi beaucoup rapporté. Les produits proposés, notamment les Empanadas (de Casa Ampa), sont des marchandises coûteuses et la marge pour la buvette est faible sur ces produits. Les prix de la carte n'ont pas changé et les produits sont restés à peu de choses près de même qualité que l'année précédente. L'objectif affirmé l'année précédente d'augmenter la marge sur nos ventes est donc plus difficilement réalisable que prévu, surtout en gardant des prix bas respectant les principes de l'association et de ce projet en particulier.

En conclusion, l'année 2014 aura donné son lot de difficultés, notamment concernant la gestion quotidienne de la buvette. Le peu d'ensoleillement, les températures basses auront eu raison de la motivation des baigneurs et autres promeneurs ; l'affluence est en forte diminution comparativement à l'année précédente. Avec une année aussi catastrophique en termes météorologique, les chiffres d'exploitation auraient cependant pu être pires. La gestion des dépenses s'est résumée à engager le strict minimum et réduire les coûts, partout où il était possible de le faire. Les salaires ont ainsi été garantis et des sources de financement complémentaires devront être trouvées pour assumer la perte de 3284.85 CHF.

Pour 2015, le comité de projet anticipe une diminution d'environ 40 % des frais liés à l'aménagement. D'autres optimisations restent à trouver, notamment le travail sur la marge.

Une gestion prévisionnelle prudente, permettra de revoir l'exploitation dans les chiffres noirs dès 2015. Pour l'année prochaine, une augmentation exceptionnelle de la subvention allouée par la Ville devrait être demandée afin de garantir la qualité du projet et pallier à la diminution des prestations

en nature. Après 4 années d'exploitation, et quasiment autant de projets différents, l'année 2015 sonne comme celle de la stabilité, avec toujours pour objectif la réalisation d'un projet qui puisse être auto-suffisant à terme.

Comptabilité "A la pointe" 2014

Du 01.01.2013 au 31.12.2014

CHARGES	Sous-total	Total
Aménagements		
Aménagements - Bar	3'961.85 CHF	
Aménagements - Terrasse	1'796.90 CHF	5'758.75 CHF
Amortissements	4'847.55 CHF	4'847.55 CHF
Associations	1'500.00 CHF	1'500.00 CHF
Boissons	18'143.30 CHF	18'143.30 CHF
Communication	311.60 CHF	311.60 CHF
Différence de caisse (positive)	- 171.35 CHF	- 171.35 CHF
Frais Administratifs		
Frais administratifs - Assurances	267.20 CHF	
Frais administratifs - Autorisations	2'527.25 CHF	
Frais administratifs - Banque	116.00 CHF	
Frais administratifs - Communications	475.00 CHF	
Frais administratifs - Divers	710.10 CHF	
Frais administratifs - Fournitures de bureau	201.70 CHF	
Frais administratifs - Réunions	314.60 CHF	4'611.85 CHF
Matériel VdG	5'550.00 CHF	5'550.00 CHF
Nourriture		
Nourriture - Empanadas	2'648.60 CHF	
Nourriture - Glaces	646.75 CHF	
Nourriture - Journées à thème	3'206.70 CHF	
Nourriture - Petit déjeuner	117.90 CHF	
Nourriture - Viande séchée et tommes	906.70 CHF	7'526.65 CHF
Programmation		
Programmation - Administration	110.70 CHF	
Programmation - DJ's	1'103.30 CHF	
Programmation - Groupes	2'325.00 CHF	3'539.00 CHF
Salaires		
Salaires employés	31'858.20 CHF	
Bénévolat ARV	23'564.70 CHF	55'422.90 CHF
Vol	2'300.00 CHF	2'300.00 CHF
TOTAL DES CHARGES		109'340.25 CHF
PRODUITS	Sous-total	Total
Produits d'exploitation	54'440.70 CHF	54'440.70 CHF
Subvention de l'Association pour la Reconversion des Vernets		
Subvention ARV bénévolat	23'564.70 CHF	
Subvention ARV en espèce	7'500.00 CHF	31'064.70 CHF
Subvention de la Ville de Genève		
Subvention VdG en espèce	15'000.00 CHF	
Subvention VdG matériel	5'550.00 CHF	20'550.00 CHF
TOTAL DES PRODUITS		106'055.40 CHF
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 3'284.85 CHF

Tableau 5: Comptabilité "A la pointe" 2014

"A la pointe" : Budget 2014 et comptabilité 2014

Du 01.01.2013 au 31.12.2014

CHARGES	Budget 2014	Comptabilité 2014	Comparaison
Aménagements (+ Infra + Amort.)	7'500.00 CHF	10'606.30 CHF	141.4%
Associations	2'000.00 CHF	1'500.00 CHF	75.0%
Boissons & nourriture	20'000.00 CHF	25'669.95 CHF	128.3%
Communication	1'300.00 CHF	311.60 CHF	24.0%
Différence de caisse	- CHF	- 171.35 CHF	-
Frais Administratifs	5'000.00 CHF	4'611.85 CHF	92.2%
Matériel VdG (Non budgété)		5'550.00 CHF	-
Programmation	3'850.00 CHF	3'539.00 CHF	91.9%
Salaires (+ Bénévolat non budgété)	42'840.00 CHF	55'422.90 CHF	129.4%
Vol (Non budgété)		2'300.00 CHF	-
TOTAL DES CHARGES	82'490.00 CHF	109'340.25 CHF	132.5 %
PRODUITS	Budget 2014	Comptabilité 2014	Comparaison
Produits d'exploitation	60'000.00 CHF	54'440.70 CHF	90.7%
Subvention de l'ARV	7'500.00 CHF	31'064.70 CHF	414.2%
Subvention de la Ville de Genève	15'000.00 CHF	20'550.00 CHF	137.0%
TOTAL DES PRODUITS	82'500.00 CHF	106'055.40 CHF	128.6%
RESULTAT D'EXPLOITATION	10.00 CHF	- 3'284.85 CHF	-32848.5%

Tableau 6: Comparatif budget et comptabilité 2014



L'ARV a eu une nouvelle fois du plaisir à mettre en place ce projet pour la quatrième année consécutive, et, en espérant qu'il puisse se poursuivre, est à disposition de tout (e) lecteur(trice) de ce rapport pour toutes questions ou remarques éventuelles.

Pour l'Association pour la Reconversion des Vernets,

Simon Gaberell
Secrétaire de l'ARV

Iago Cruz Aizarna
Responsable du projet Pointe de la Jonction

